

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2024**  
**COMMUNE DE MACEY**

La réunion a débuté le 6 mai 2024 à 19h00 sous la présidence du Maire, Monsieur FLEURET Dominique.

**Membres présents :**

Monsieur BOLLE Hervé - Conseiller municipal  
Madame DROCOURT Angélique - Conseillère municipale  
Monsieur FLEURET Dominique  
Monsieur GARDAVOT Jean-Yves - Conseiller municipal  
Madame LE FAOU Odile - 3ème Adjointe au Maire  
Monsieur MARCHIZET Pascal - Conseiller municipal  
Monsieur MARTINS David - Conseiller municipal  
Madame NAY Estelle - Conseillère municipale  
Madame PICAMAL Claire - Conseillère municipale  
Monsieur ROUSSEAU Cédric - Conseiller municipal  
Madame SERRE Laure - conseillère municipale  
Madame TONNELIER Pauline - Conseillère municipale  
Monsieur VINCENT David - 1er Adjoint au Maire

**Membres absents représentés :**

Madame SEVERIN Pascale - conseillère municipale Pouvoir donné à Mme PICAMAL Claire -  
Conseillère municipale  
Madame THOYER Laure - 2è Adjointe au maire Pouvoir donné à M FLEURET Dominique

**Membres absents :**

-

Secrétaire de séance : Monsieur MARCHIZET Pascal

Le quorum (plus de la moitié des 15 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

- 1. Approbation du PV de séance du 3 avril 2024
- 2024\_20 - 2. Approbation de l'attribution d'un montant de fonds de concours pour le renforcement de l'éclairage public
- 2024\_21 - 3. Approbation de l'attribution d'un montant de fonds de concours pour la restauration de la couverture hors charpente de l'église
- 2024\_22 - 4. Avenant aux travaux de l'Eglise : toiture et charpente
- 2024\_23 - 5. SPL-XDEMAT- Adoption de la nouvelle répartition de son capital social et de la résolution en découlant
- 2024\_24 - 6. Exercice du droit de préemption sur un terrain appartenant à un tiers
- 7. Réfection de la voirie rue Marcel Bidot, Macey Bourg
- 2024\_25 - 8. Réfection de la voirie rue des Vignes à Grange l'Evêque
- 2024\_26 - 9. Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus (Citeo)
- 10. Informations diverses
- 2024\_19 - Avenant à la convention de maîtrise d'oeuvre mandatée pour les travaux à la gestion des eaux pluviales urbaines de compétence TCM
- Questions diverses

**- 1. Approbation du PV de séance du 3 avril 2024**

M. le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 3 avril. Adoptés à l'unanimité.

**14 voix pour**

**2024\_20 - 2. Approbation de l'attribution d'un montant de fonds de concours pour le renforcement de l'éclairage public**

**Après en avoir délibéré avec 14 voix Pour, le Conseil municipal :**

**DECIDE** d'approuver le fonds de concours d'un montant de **3 820 €** attribué par la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole en vue de participer au financement de l'opération de renforcement de l'installation communale d'éclairage public de Macey Bourg.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

**14 voix pour**

**2024\_21 - 3. Approbation de l'attribution d'un montant de fonds de concours pour la restauration de la couverture hors charpente de l'église**

**Après en avoir délibéré avec 14 voix Pour, le Conseil municipal :**

**DECIDE** d'approuver le fonds de concours d'un montant de **27 626 €** attribué par la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole en vue de participer au financement de l'opération **de restauration de la couverture de l'église (hors charpente)**.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

**14 voix pour**

**2024\_22 - 4. Avenant aux travaux de l'Eglise : toiture et charpente**

**APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants au marché public 2022-Eglisemacey du 16 décembre 2022 relatif à la restauration de l'église St Martin de Macey

**AUTORISE** le maire à solliciter les subventions de l'ETAT (DETR), du Conseil Départemental, du Conseil Régional, du soutien financier auprès de Troyes Champagne Métropole sous forme de Fonds de concours, de la Fondation du Patrimoine et de la Sauvegarde de l'art Français.

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2024.

**14 voix pour**

**2024\_23 - 5. SPL-XDEMAT- Adoption de la nouvelle répartition de son capital social et de la résolution en découlant**

Après en avoir délibéré avec 14 voix Pour, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, telle que figurant dans la liste des actionnaires annexée à la présente et faisant apparaître la ventilation territoriale suivante :

- le Département de l'Aube : 6 557 actions soit 51,08 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 659 actions soit 5,13 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 272 actions soit 2,12 % du capital social,
- le Département de la Marne : 559 actions soit 4,35 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 267 actions soit 2,08 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 322 actions soit 2,51 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 505 actions soit 3,93 % du capital social
- le Département des Vosges : 356 actions soit 2,77 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 341 actions soit 26,03 % du capital social, détenues par 3 274 actionnaires ;

**DONNE** pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

#### **2024\_24 - 6. Exercice du droit de préemption sur un terrain appartenant à un tiers**

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré avec 14 voix Pour et 1 Abstention :

**REFUSE** de préempter.

**DECIDE** d'acquérir qu'une partie des dites parcelles et propose à l'acquéreur, dès lors que la vente sera effective et qu'il sera propriétaire desdites parcelles, qu'il s'engage à rétrocéder à la commune de Macey, une partie de la parcelle AB 275 d'environ 83 m<sup>2</sup> (+ ou - 10%) au prix de 60.64€ le m<sup>2</sup>.

**DIT** que la commune de Macey s'engage à régler les frais de bornage, les honoraires du notaire ainsi que le prix demandé à savoir 5033€ (+ ou - 10%).

**DIT** qu'à compter de la notification de la présente décision à l'acquéreur et après accord de ce dernier, un acte sous seing privé sera rédigé et signé par les 2 parties.

**AUTORISE** M. le Maire à demander toutes les subventions qui pourraient être octroyées pour ce projet.

**14 voix pour et 1 abstention**

#### **- 7. Réfection de la voirie rue Marcel Bidot, Macey Bourg**

Ce point est reporté à un prochain conseil municipal.

## **2024\_25 - 8. Réfection de la voirie rue des Vignes à Grange l'Evêque**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **RETIENT** le devis de l'entreprise MERLATEAU, chemin de la croix du chemineau à Verrières (10390) d'un montant de 9 100.00 € H.T soit 10 920.00 € TTC pour la réfection de la rue des Vignes au hameau de Grange l'Evêque commune de MACEY.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ledit devis au nom de la commune et à effectuer les demandes de subventions auprès de TCM afin de prétendre à un fonds de concours.

**15 voix pour** (arrivée de M. David VINCENT)

## **2024\_26 - 9. Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus (Citeo)**

*Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité avec 13 voix Pour* : (départ de 2 pompiers suite appel SDIS)

**APPROUVE** la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec **Citeo**.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, par voie dématérialisée, la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec **Citeo**, pour la période du 6 mai 2024 au 31 décembre 2025

## **2024\_19 - Avenant à la convention de maîtrise d'œuvre mandatée pour les travaux à la gestion des eaux pluviales urbaines de compétence TCM**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'aménagement et de création des réseaux d'eaux pluviales étant concomitants, une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage n°2023-0014, désignant pour la durée des travaux, la commune de Macey maître d'ouvrage unique, a permis de confier la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération à la commune, en application des dispositions des articles L.5216-1 et L.5215-57 du code général des collectivités territoriales.

Suite à la réalisation des travaux, il convient d'actualiser l'enveloppe financière définitive, arrêtée à 19 240.80€ TTC soit 16 034.00€ HT assortie des révisions applicables.

Les autres dispositions conventionnelles restent inchangées.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés **par 14 voix Pour** :

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de Co-maîtrise d'ouvrage n°2023-0014 pour la réalisation de réseaux d'eaux pluviales avec Troyes Champagne Métropole.

## **10. Informations diverses**

**Panneaux Agrivoltaïques** : Présentation du projet.

**Distributeur de pain** : Proposition de contrat d'un an en location à 350 € par mois. Le boulanger nous indemniserait pour l'électricité.

Le distributeur serait susceptible d'être mis en place au plus tôt en septembre, à titre de test, reste à déterminer l'emplacement le moins coûteux.

- **Prochain Bulletin Municipal** : En l'absence de la Responsable de la Commission Communication, le point d'avancement n'a pu être effectué.
- **Tirage au sort du stage de Foot ESTAC 2024** – 2 bulletins sont présentés à la plus jeune conseillère qui effectue le tirage au sort, le bénéficiaire est désigné.
- **Commission Loisirs** : Cérémonie du 13 juillet, installation le samedi après-midi.
- **Cérémonie du 8 mai** : point sur l'organisation
- **Réunion PLU : Mardi 18 juin 2024** - heure à confirmer
- **Prochain Conseil municipal : Mardi 11 juin 2024.**

#### **Questions diverses**

Pas de question écrite à ce jour.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h20.

Monsieur FLEURET Dominique,  
Maire

